

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUILLET 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOU - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - M. Julien DUBOIS

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Philippe DUCHESNE  
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT ET COMBUSTIBLE : ATTRIBUTION**

Les marchés relatifs à l'approvisionnement en carburant (gasoil, gasoil non routier, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10) des véhicules de la Ville et en fioul des cuves municipales pour le chauffage des serres, arrivant à échéance, une consultation, divisée en cinq lots, a été lancée le 13 mai 2015 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer de façon précise le rythme et l'étendue des besoins, les marchés sont passés pour une durée d'un an, reconductible trois fois, sous la forme des marchés à bons de commandes conclus avec un minimum et un maximum en valeur par lot en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les lots sont ainsi répartis :

- lot n° 1 : livraison de fioul dans les cuves municipales,
- lot n° 2 : livraison de gasoil non routier dans les cuves municipales,
- lot n° 3 : approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10) en station service,
- lot n° 4 : approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 95 et 98, éthanol 10) en station service sur tout le territoire national à l'aide de deux cartes accréditatives,
- lot n° 5 : approvisionnement en gaz de pétrole liquéfié (GPL) en station service.

Le 29 juin 2015, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a, après avoir admis les candidatures des entreprises soumissionnaires, procédé à l'enregistrement des offres des entreprises et a décidé de reporter son choix après présentation d'un rapport d'analyse des offres.

De nouveau réunie le 10 juillet 2015, la CAO a attribué les marchés comme suit :

LOT N° 1 : Livraison de fioul dans les cuves municipales

Montant minimum TTC pour une année : 2 500 €

Montant maximum TTC pour une année : 50 000 €

Entreprise attributaire : Société ALVEA (33028 BORDEAUX)

LOT N° 2 : Livraison de gasoil non routier dans les cuves municipales

Montant minimum TTC pour une année : 4 000 €

Montant maximum TTC pour une année : 40 000 €

Entreprise attributaire : Société ALVEA (33028 BORDEAUX)

LOT N° 3 : Approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 95 et 98, ethanol 10) en station service

Montant minimum TTC pour une année : 10 000 €

Montant maximum TTC pour une année : 350 000 €

Entreprise attributaire : Non attribué – Lot infructueux en raison du caractère incomplet des offres

LOT N° 4 : Approvisionnement en carburant (gasoil, essence sans plomb 95 et 98, ethanol 10) en station service sur tout le territoire national à l'aide de deux cartes accréditées

Montant minimum TTC pour une année : 500 €

Montant maximum TTC pour une année : 10 000 €

Entreprise attributaire : Non attribué – Lot infructueux en raison du caractère incomplet de l'offre

LOT N° 5 : Approvisionnement en gaz de pétrole liquéfié (GPL) en station service

Montant minimum TTC pour une année : 100 €

Montant maximum TTC pour une année : 10 000 €

Entreprise attributaire : Société TOTAL RAFFINAGE MARKETING (92069 PARIS LA DEFENSE)

Les montants des différents marchés seront identiques en cas de reconduction et ce pour l'ensemble des lots.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercices 2015 et suivants.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, exécuter et régler les marchés correspondants avec les entreprises attributaires, ainsi que tout acte, pièce ou document y afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150723-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 24 Juillet 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».